



11 décembre 2025

BULLETIN de PARTICIPATION

Fête de l'Épiphanie 2026

A l'occasion de la fête de l'**Épiphanie**, le Président et le Conseil d'Administration sont heureux de vous inviter au partage de la Galette des Rois qui aura lieu **sur le site de la Maison des Associations** (à côté de la Biblio Municipale), 10 rue des tourbières- 86340 Roches Prémaries Andillé –(plan d'accès joint)

à 14 h 00, le mardi **13 janvier 2026**

**De nombreux lots seront distribués à l'occasion d'une loterie.....
selon la formule unique 4 € pour 4 tickets >> (8 tickets maxi par personne)**

Nom.....Prénom.....

Tel fixe : Tel Portable.....

Adresse courriel :

S'inscrit (rayez les mentions inutiles) :

Seul(e) **OUI NON**

Avec son « conjoint » **adhérent OUI NON**

Avec son « conjoint » **non adhérent (1) OUI NON**

Avec un ou des invités (1) **OUI NON**

(1) Préciser leurs nom et prénom

(1) **prix participation INVITE : 3 € par personne**

Gratuit pour les ADHERENT(E)S de notre Amicale, à jour de cotisation.

Le bulletin de participation est à retourner impérativement avant le 6 janvier 2026 à

Jean LACOUA

24 rue des Pommiers 86280 Saint Benoît - Tel 0954969408 – mel : lacoua.jean@wanadoo.fr,

Pour les Invités :

MERCI de joindre le règlement par chèque à l'ordre de l'Amicale des Retraités LCL du Poitou.

Fait à.....Date.....

Signature

L'amicale collecte uniquement par bulletin d'adhésion le minimum de données utiles à la vie de l'amicale et à la gestion de ses adhérents : - l'identité utile pour évaluer l'effectif de l'Amicale et le suivi de son évolution, - l'adresse, les coordonnées téléphoniques et l'adresse courriel (email) pour nous permettre d'informer nos adhérents des manifestations prévues ou transmettre des documents, - La transmission d'information aux adhérents s'effectue selon 2 types de publication: - publication d'information au format numérique accessible par des moyens électroniques tels que le réseau internet, par courriel via les boîtes mails des adhérents, - publication d'information sur support papier aux adhérents sans internet L'adhérent refusant d'être photographié doit de sa propre initiative éviter d'y figurer et le signaler au(x) photographe(s) amateur(s) et bénévole(s) lors des manifestations organisées par l'Amicale (Assemblée générale, galette des Rois, sorties, ...). Cette autorisation lorsqu'elle est donnée peut être révoquée à tout moment. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 (applicable dès le 25 mai 2018), les adhérents bénéficient d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de celles-ci ou une limitation de traitement. Ils peuvent aussi s'opposer au traitement des données les concernant et disposer du droit de retirer leur consentement à tout moment en contactant la ou le Secrétaire. Les adhérents ont la possibilité d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.